

unicef
for every child

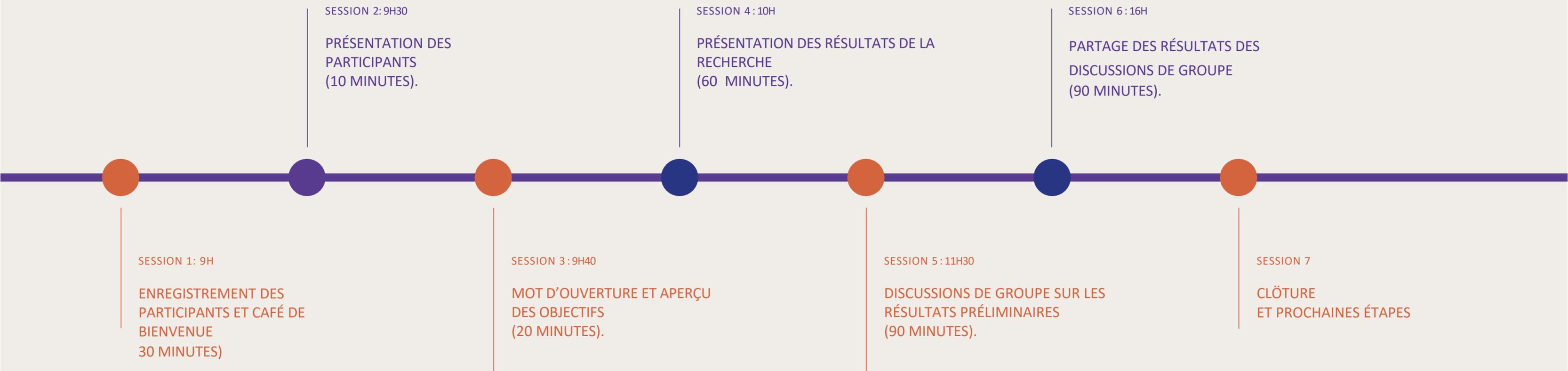


CHILD
IDENTITY
PROTECTION
Knowing origins is a right

**L'ATELIER DE RESTITUTION DES RESULTATS DE LA
MISSION DE COLLECTE DES DONNEES SUR
L'OPERATION SPECIALE DE RATTRAPAGE DE
L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES DANS LES
ECOLES (OPERATION SPECIALE)**



L'ATELIER DE RESTITUTION DES RESULTATS DE LA MISSION DE COLLECTE DES DONNEES SUR L'OPERATION SPECIALE DE RATTRAPAGE DE L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES DANS LES ECOLES (OPERATION SPECIALE)





● Objectif général

- Examiner le projet de rapport de recherche afin d'identifier les domaines à améliorer, et notamment de se mettre d'accord sur des recommandations visant à intensifier le rattrapage de l'enregistrement des naissances dans les écoles.

● Objectifs spécifiques

- Examiner les résultats préliminaires ;
- Identifier les domaines à reproduire et à renforcer;
- Formuler des recommandations visant à renforcer le système d'enregistrement des naissances à la suite de l'Opération de rattrapage ;
- Proposer un mécanisme de formalisation de l'Opération spéciale.





● Résultats Attendus

- Les participants ont une meilleure compréhension des résultats préliminaires et de l'état actuel de l'Opération Spéciale ;
- Des domaines à reproduire et à renforcer sont identifiés pour améliorer l'Opération Spéciale ;
- Des recommandations sont formulées pour améliorer et développer l'Opération Spéciale ;
- La nécessité de rédiger un projet de protocole est requise pour formaliser tout processus de rattrapage.



Présentation du rapport de recherche

Le rattrapage de l'enregistrement des naissances via le système scolaire au Cameroun

Opération Spéciale PAREC menée par le MINEDUB,
MINDEDEVEL, MINJUSTICE, UNICEF et Banque Mondiale
avec d'autres partenaires



- Introduction – Child Identity Protection (CHIP)
- L'enregistrement des naissances sur le continent africain et au Cameroun
- Méthodologie
- Présentation des résultats de la recherche en 5 étapes
 1. Activités de sensibilisation
 2. Détection des élèves sans acte de naissance
 3. Enregistrement des élèves sans acte de naissance
 4. Suivi de l'enregistrement des élèves sans acte de naissance
 5. Suivi de tous les élèves n'ayant pas réussi à passer l'une des étapes
- Les 3 prérequis (coordination, ressources et renforcement des capacités)





Mission : Child Identity Protection (CHIP) travaille avec les États et d'autres intervenants afin de promouvoir l'enregistrement universel des naissances et la pleine connaissance des relations familiales.



Brève présentation de CHIP



- Basée à Genève depuis 2020
- Standards internationaux (CIDE, ODD, etc.)
- Partenaires : CDE, UNICEF, UNHCR, HCCH, COE, ICCS, ISI, Gouvernements, ONGs, Universités etc.
- Ex. Partenariat avec l'UNICEF WCARO (Cameroun, Côte d'Ivoire, Liberia, Niger, Nigeria, RDC et Sénégal)





- L'enregistrement à l'état civil constitue un droit fondamental et permet l'accès aux autres droits
- L'état civil constitue une source de données essentielles
- 150 millions d'enfants de moins de 5 ans sans acte de naissance à travers le monde, 90 millions vivent en Afrique (60%)
- Priorité de moderniser les systèmes d'enregistrement (cible 16.9 des objectifs de développement durable (ODD))
- Plusieurs initiatives: UNICEF « Mon nom est personne » & « MonNom », APAI-CRVS, Résolution du Conseil des droits de l'homme d'avril 2023, etc.



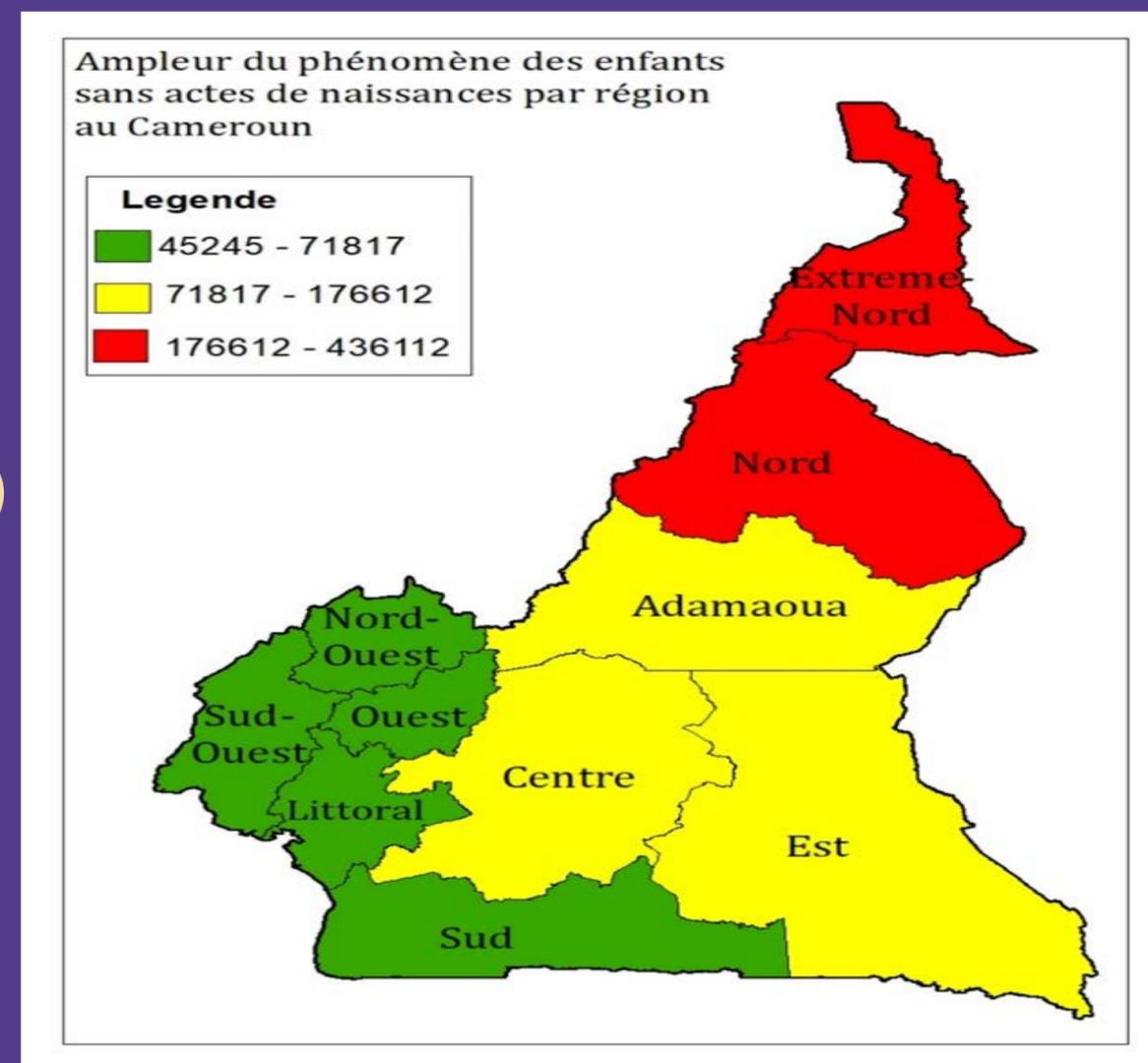
L'enregistrement des naissances en République du Cameroun



- Plus d'un enfant sur trois non enregistré à l'état civil et plus de la moitié n'a pas d'acte de naissance (Banque Mondiale 2023)
- **1,55 million d'enfants** (31% des effectifs du préscolaire et primaire) sans acte de naissance
 - 1,49 million au primaire (dont 266 638 en cours moyen)
 - **Système francophone** : 1 enfant sur 3 sans acte de naissance
 - **Système anglophone** : 1 enfant sur 5 sans acte de naissance(Source : MINEDUB 2023)

Disparités géographiques :

- - Plus fortes disparités dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord
- Problème plus prononcé au niveau primaire (30,1%) que préscolaire (11%)





- **PRE2C (2010)** : Programme pour la réhabilitation de l'état civil.
- **Loi N°2011/011 (2011)** : Création du BUNEC et renforcement de l'état civil (+ l'Ordonnance de 1981)
- **Plan Stratégique 2018-2022** : Garantie de l'identité juridique à tous, avec focus sur les populations vulnérables.
- **Forum des maires (2024)** : Accélération de l'enregistrement des naissances avec l'adhésion de 95% des maires et Campagne #MyName.
- **Digitalisation et interopérabilité** (avec éducation et santé).
- **Loi n°2063 (2024)** : Digitalisation, simplification des procédures pour les populations vulnérables.
- etc.





- **Objectif** : Enregistrement tardif des naissances des élèves sans acte de naissance (CM2 et Class 6) pour garantir la scolarité universelle (y compris les réfugiés, PDI, populations socialement vulnérables etc.)
- **Partenaires** : MINEDUB, MINJUSTICE, MINDDEVEL, Banque Mondiale (PAREC), UNICEF Cameroun
- **Bilan (mai 2024)** :
 - 58.812 élèves ciblés
 - 544 audiences foraines tenues
 - 49.311 cas traités
 - 48.232 jugements favorables (84,25 %)
- **Impact** :
 - Valorisation du travail intersectoriel et de la collaboration sur des questions d'état civil
 - Résultats conséquents atteints rapidement
- **Autres Initiatives en cours** : MINDDEVEL, BUNEC/OIF, IRC, NRC, Plan Cameroun



- **L'objectif principal** : identifier comment optimiser la mise en œuvre de l'Opération Spéciale PAREC et du processus de rattrapage via le système scolaire.

- **Les objectifs spécifiques :**

- 1) **Identifier réussites et obstacles** pour une mise en œuvre à grande échelle, avec un focus sur les enfants marginalisés et ceux dans les situations d'urgence (i.e. les réfugiés, PDI, populations socialement vulnérables) ;
- 2) **Formuler des orientations pratiques** selon cinq étapes et trois prérequis pour faciliter le rattrapage des naissances via le système scolaire (i.e. manière durable) ;
- 3) **Élaborer une proposition de modèle** qui formalise le processus de rattrapage de l'enregistrement des naissances via le système scolaire.

- **L'équipe :**

Laurence Bordier, Marine Braun, Mia Dambach et Mariama Diallo de l'organisation internationale Child Identity Protection (CHIP), Romuald Onah, consultant national engagé par l'UNICEF Cameroun

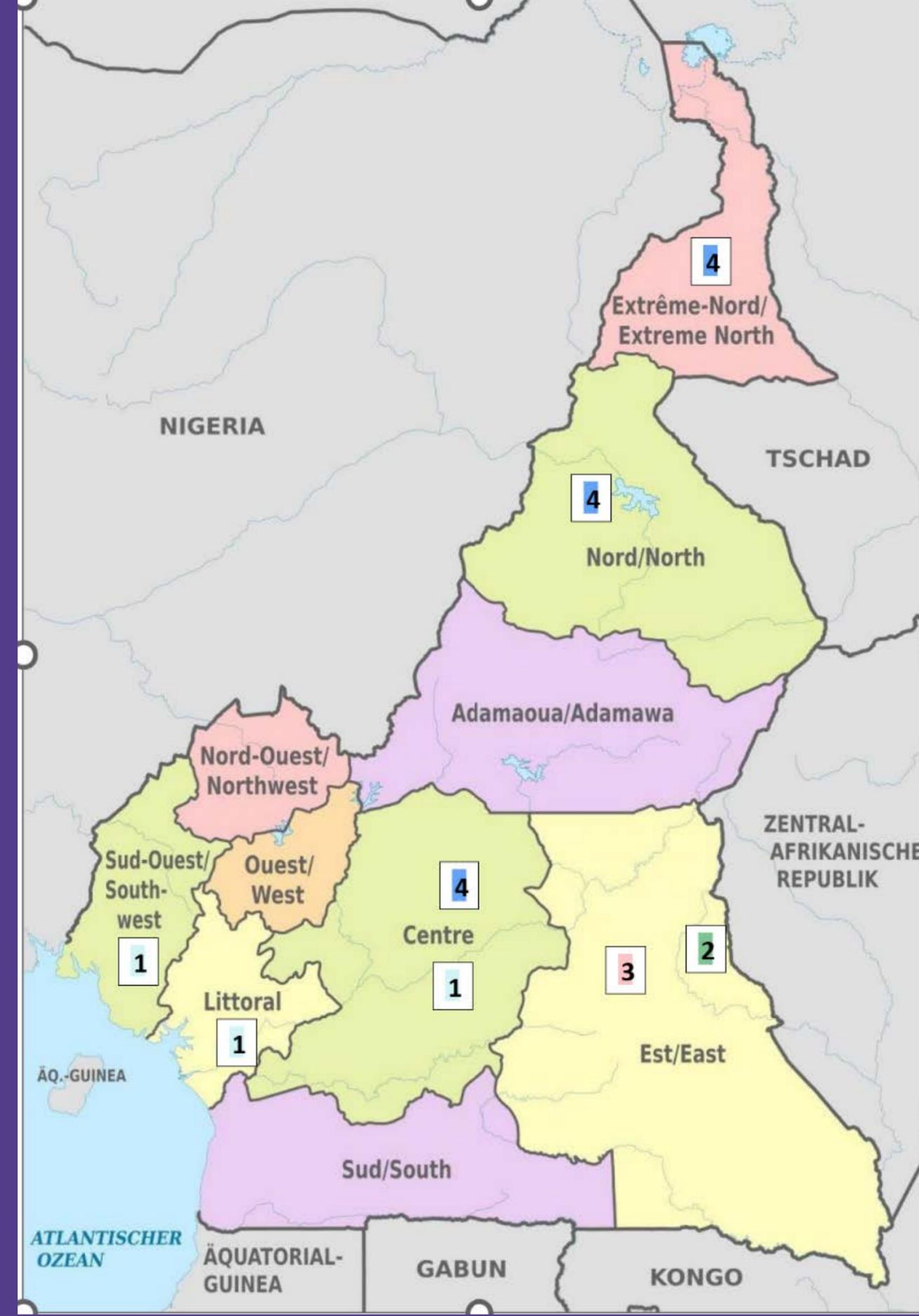
Méthodologie

1: phase préparatoire (sep à nov 24):

- Suite à la mise en place du groupe de travail interministériel, identifier le champ d'application de la recherche
- Etude approfondie de la documentation disponible
- Entretiens individuels et focus groups à distance (environ 10)
- Rédaction du rapport de démarrage.

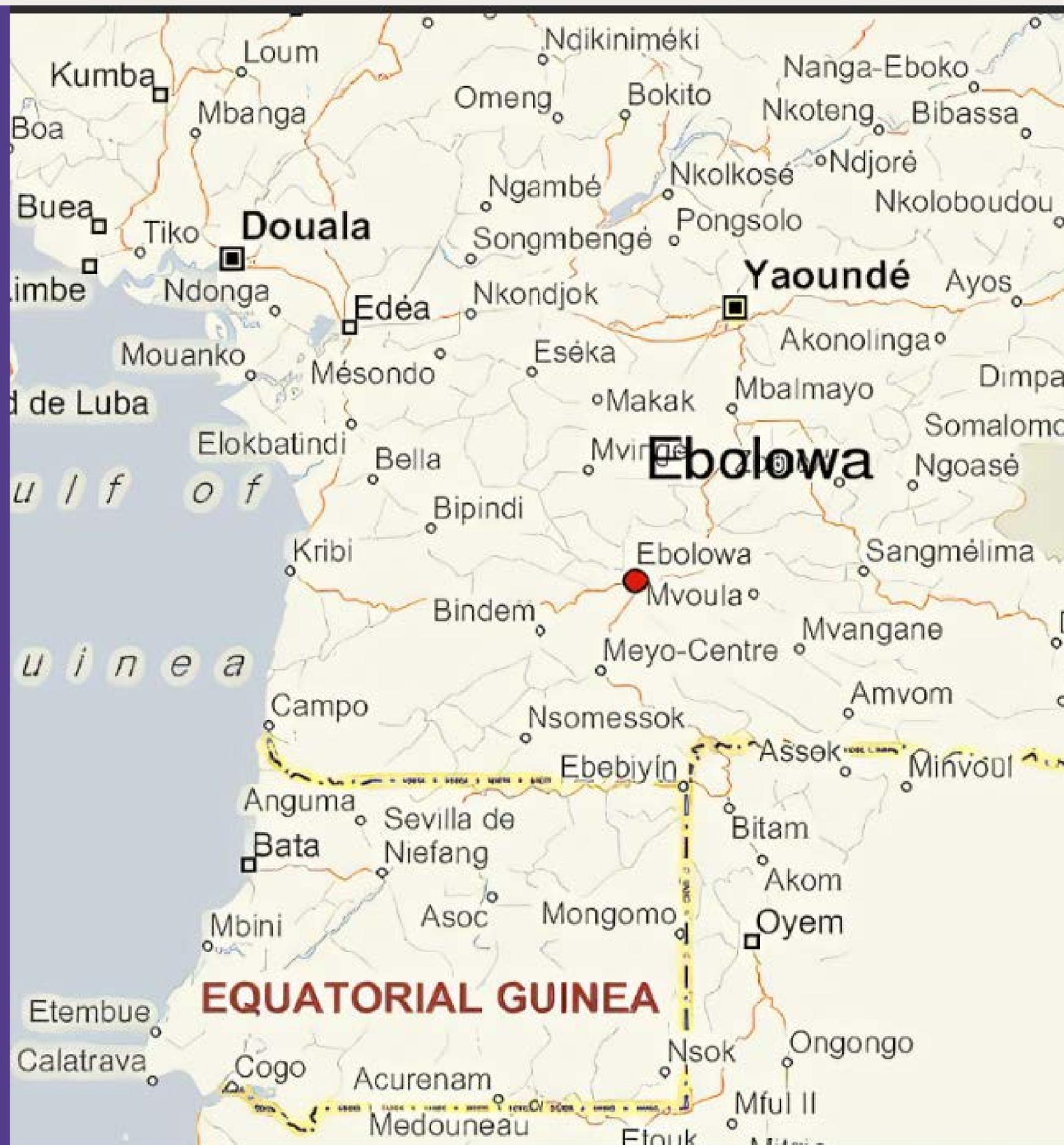
2 : phase d'exploration (7 nov au 23 déc 24) :

- Rencontres dans les 6 régions : **Centre, Littoral, Sud-Ouest, Est, Nord et Extrême Nord**
- Quatre équipes (i.e. une consultante internationale, un consultant national et un.e chargé.e de projets de l'UNICEF Cameroun)
- + 100 entretiens individuels et des focus groups
- + 200 acteurs des institutions et organisations/personnes concernés par le processus.
- Focus sur les groupes vulnérables (ex. réfugiés, PDI, populations socialement vulnérables)



3: phase de validation (présentation du rapport le 27 et 28 janvier 2025):

- Analyse et rédaction du rapport post-mission
- Organisation de l'atelier à Ebolowa
- Identification des points d'amélioration et des priorités à atteindre
- Identification des orientations/recommandations pour l'optimisation d'une Opération Spéciale et du processus de rattrapage de l'enregistrement des naissances via le système scolaire
- Comment pérenniser cette initiative.





- 5** **0** Activités de sensibilisation à l'enregistrement des naissances et à l'utilisation du processus
- ÉT** **1** Détection des élèves sans acte de naissance
- AP** **2** Enregistrement des élèves sans acte de naissance
- ES** **3** Suivi de l'enregistrement des élèves sans acte de naissance
- 4** Suivi de tous les élèves n'ayant pas réussi à passer l'une des étapes
- +** **3 PRÉ-REQUIS:** Coordination, Ressources, Renforcement des capacités





Sensibilisation

Distinction entre l'enregistrement des naissances dans les délais légaux et l'enregistrement tardif des naissances via le système scolaire (Opération Spéciale)





0. Sensibilisation en “général”

- Informer les parents, les enfants, la communauté sur le processus de rattrapage de l’enregistrement des naissances, en complément de l’enregistrement dans les délais légaux.
- Pratiques prometteuses
 - **Campagne UNICEF #MonNom (2024)** : Affiches, spots radio, et supports dans les centres d’état civil, hôpitaux et formations sanitaires.
 - **Chefs traditionnels** : Sensibilisation dans les communautés locales.
 - **Maires** : Cérémonies officielles de remise d'actes de naissance (ex. : Buea, Batouri).
 - **Écoles** : Sensibilisation lors des réunions de parents (ex. : Garoua-Boulaï, Gado 2A).
 - **Hôpitaux** : Collecte des informations par les responsables de maternité (ex. : Hôpital de Buea).
 - **Centres communautaires** : Sessions de sensibilisation (ex. : ALVF, DRC).
 - **Déplacements dans les quartiers** : Sensibilisation et collecte des informations par les fonctionnaires d’état civil (ex. : Gado Badzere).



0. Sensibilisation à l'Opération Spéciale

- Sensibiliser les acteurs impliqués dans le processus de rattrapage
- **Lancement officiel** : 22 mars 2024 par le MINEDUB.
- - Diffusion dans les écoles et pendant les pauses (actes de naissance, procédure gratuite, dates des dossiers) (**Douala 5**)
- Réunions avec leaders religieux, informations via WhatsApp. (**Douala 2**)
- Distribution de dépliants dans les écoles et diffusion radio **Limbé**)

 **Camp de Gado (Réfugiés centrafricains)** : Sensibilisation par Plan International et suivi des dossiers avec l'officier d'état civil.

 **Extrême-Nord** : Sensibilisation auprès des enfants déplacés et réfugiés pour obtenir des certificats de naissance.

 **Baka à Abong Mbang** : Utilisation de boîtes à images et sensibilisation par les autorités locales et FAIRMED.

 **RECOPE Toungou/Mandjou** : Sensibilisation dans les écoles et dans les familles avec Plan International.





0. Sensibilisation

○ Quelques défis rencontrés

- Toutes les écoles n'étaient pas informées de l'Opération Spéciale (e.g. Sud-ouest)
- Les procédures n'étaient pas claires pour tous, ce qui a conduit à des initiatives ponctuelles pour sensibiliser.
- La période pour sensibiliser et réellement bénéficier de l'Opération Spéciale a été très courte (quelques semaines seulement).
- Confusion parmi les acteurs en raison de la multiplicité des initiatives mises en œuvre simultanément.

○ Quelques pistes afin de pérenniser cette initiative.

- Un guide pour cascader les informations depuis Yaoundé
- Un dépliant préétabli aurait pu être distribué aux parents pour mieux les informer.
- La campagne #MonNom aurait pu être utilisée pour promouvoir l'initiative.





Détection des élèves sans acte de naissance



1. Détection



● Les élèves sont détectés

- Les directeurs d'école identifient les élèves qui n'ont pas d'acte de naissance dès leur inscription dans le système scolaire (préscolaire ou école élémentaire) et vérification lors des examens de fin de cycle.
- Les directeurs recueillent les informations concernant chaque élève et dressent une liste nominative de ces élèves. Cette liste sera transmise au MINEDUB

● Actions complémentaires

- **Collaboration des maires et conseils municipaux** : Identification avec les écoles pour repérer les élèves sans acte de naissance.
- **Rôle des chefs de village** : Détection des enfants sans acte, particulièrement pour les accouchements à domicile.
- **Imams dans les communautés musulmanes** : Identification des enfants sans acte de naissance lors de la cérémonie de nomination.



1. Détection

Opération Spéciale

- **Directeurs d'école** : Contact direct avec les familles pour recenser les élèves.
- **Société civile et ONG** : Soutien dans les situations d'urgence (UNHCR, SASO) et auprès des populations socialement vulnérables.
- **Chefs de village, imams et maires** : Rôle dans la sensibilisation et l'appui aux démarches administratives.

Pratiques prometteuses

- **Registres tenus par les chefs de village**: Recensement des enfants sans acte, avec sensibilisation des familles (ex. Beedi, Jourdain, Buea)
- **Séances d'information** dans les centres communautaires
- **Activités porte-à-porte** par des ONG ALVF, RECOPE
- Le **CPAoR** facilite l'identification systématique des enfants;
- UNHCR fait la détection (ACF); Plan International & NRC – collaboration avec les directeurs (ex. Gado-Badzere; Extrême-Nord)



- La SASO détecte les enfants à besoins spécifiques, y compris les enfants Baka; collaboration avec des lycées et centres de santé



- Association (ex. Fondation ANGO ELA à Bertoua)

CHEFFERIE
DE BEEDI





Quelques défis rencontrés

- Lacunes dans la coordination des actions, la communication aux acteurs et le suivi des dossiers.
- Collaboration variable : Exemples réussis (BUNEC et écoles dans l'Est), mais implication limitée dans certaines régions (Sud-Ouest, Extrême-Nord).
- Faible coordination entre les niveaux national, régional et local.



- Défis politique, problèmes de sécurité ou de protection de l'enfant, absence de moyens de parents, etc.
- Faible taux de scolarisation, absence fréquente de pièces d'état civil/identité des parents et de moyens
- Défis liés à la mobilité des SASO



- Manque de coordination entre les actions, risque de doublons (Est – zones rurales)
- Manque information des maires concernant les spécificités des communautés

Quelques pistes afin de pérenniser cette initiative.

- Un guide pour cascader les informations depuis Yaoundé
- Un dépliant préétabli aurait pu être distribué aux parents pour mieux les informer.
- Un point focal à l'école
- Un système informatisé pour centraliser les informations concernant les enfants détecté (ex. SIMEN)





Enregistrement des élèves





2. Enregistrement des élèves

- **Constitution des dossiers** des élèves sans acte de naissance
 - Enseignants et directeurs, collaboration avec les parents (déclaration/témoins si documents manquants)
 - Dossiers des écoles transmis au tribunal -> varie selon les communes
- **Audiences foraines**
 - Audiences du TPI/TGI qui se déroulent en dehors du tribunal (proches des écoles/familles)
- **Transcription** des jugements dans les registres de naissances par les officiers d'état civil



2. Enregistrement des élèves

● Pratiques prometteuses

- **Mobilité des tribunaux** (audiences foraines) (ex. Bertoua), des bureaux de l'état civil (ex. Douala 5) pour favoriser proximité
- **Flexibilité et adaptabilité des tribunaux** pour la régularisation (ex. Yaoundé, Bertoua)
- Soutien de la part de la **société civile** (ex; ALVF) (ex. Douala 5)
- Soutien de la part de la **communauté** (chefs traditionnels œuvrant comme OEC) (ex. Douala 5)
-  Prise en charge du processus par les ONG (IRC, DRC, NRC Plan International, etc.) et la société civile, collaboration avec le BUNEC et les communes, le MINAS.
-  Réduction des coûts de procédures et d'obtention documents.
- Prise en charge du processus par ONG (FAIRMED à Abong Mbang); Implication des maires/communes (Batouri, Tiko, Foumbot), collaboration écoles (ex. Bindia, école dans prison - Buea) et avec l'armée pour atteindre les populations des « Criques et Iles » (Tiko)



2. Enregistrement des élèves et résultats clés



● Quelques défis rencontrés

- Lourdeur administrative de la procédure de rattrapage
- Manque d'implication des familles dans cette étape, au niveau de la composition des dossiers ou absence à l'audience, etc.
- Manque de clarté sur la compétence des tribunaux
- Manque de suivi des dossiers, ou ignorance de la part des acteurs
- Coûts élevés de la procédure, surtout pour les enfants/familles dans des situations de vulnérabilité
- Risque élevé de doublons



● Quelques pistes afin de pérenniser cette initiative

- Un guide pour clarifier le processus (rôles et responsabilités)
- Un dépliant préétabli aurait pu être distribué aux parents pour mieux les informer.
- Un point focal à l'école
- Un système informatisé pour centraliser les informations concernant les enfants régularisé (ex. SIMEN)





Suivi de l'enregistrement





3. Suivi de l'enregistrement

Mise à jour des données de l'enfant (à l'état civil, dans le système scolaire)

- Archivage des actes
- Sécurisation des actes
- Retrait des actes de naissance par les parents

Pratiques prometteuses

- Collaboration des directeurs et enseignants (ex. Buea)/, chefs de village, et officiers de l'état civil pour la remise aux parents
- Au niveau du tribunal, un registre spécifique permet le suivi des jugements déclaratifs lors d'une Opération Spéciale (Yaoundé)



- Les ONG (IRC, NRC, DRC) assurent la remise des actes aux parents (Extrême-Nord, Sud-Ouest, Est)



- Les RECOPE assurent le suivi (ex. Toungou)
- Le MINEDUB (la Délégation régionale de l'éducation de base) a assuré le suivi (Est)



3. Suivi de l'enregistrement

● Quelques défis rencontrés

- Manque de moyens de conservation/archivage (espace, conditions météo, etc.)
- Problématique des centres secondaires sans ressources
- Non-récupération des actes par les parents.
- Perte ou destruction de l'acte original par les parents
- Risque de fraudes ou demandes multiples dans d'autres centres, parfois avec erreurs.

● Quelques pistes afin de pérenniser cette initiative

- Un guide pour clarifier le processus (rôles et responsabilités)
- Un dépliant préétabli aurait pu être distribué aux parents pour mieux les informer.
- Un point focal à l'école

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

EAST REGION

LOM AND DJEREM DIVISION

GAROUA-BOULAÏ COUNCIL

C.E.C.S.OF GADO-BADZERE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

EAST REGION

LOM AND DJEREM DIVISION

GAROUA-BOULAÏ COUNCIL

C.E.C.S.OF GADO-BADZERE

Le dossier du jugement Suppletif dialecte de naissance est en cours de traitement.

FICHE SIMPLIFIE DES INFORMATIONS POUR DOSSIER
JUGEMENT SUPPLETIF

NOM : [REDACTED]
Prénom [REDACTED]
Né (e) le 02/03/2013
A Gado-Badzéré
Sexe : Masculin
De : [REDACTED]
Né A Badzéré
Profession Cultivateur
Domicilié A Gado-Badzéré
Nationalité Camerounaise, CNI N° [REDACTED]
Et de [REDACTED]
Né (e) à [REDACTED]
Le : Vers 1977
Domicile Gado-Badzéré
Profession Menagère
Nationalité : Camerounaise, CNI N° Elecram N° D3025776

Gado-Badzéré, le 1.2 NOV 2024

Signature du Secrétaire d'Etat Civil
Glabio Dymack Philémon
Secrétaire d'Etat Civil
Assermenté



Suivi de tous
les élèves

4





- Élèves non détectés ou identifiés par les enseignants (acte de naissance falsifié, etc.).
- Élèves détectés mais sans soutien pour la régularisation (dossiers incomplets, absence de certificat de naissance des parents, etc.).
- Élèves ayant échoué à obtenir un jugement favorable.
- Pratiques prometteuses
 - Section d'assistance sociale soutenant les familles pour couvrir les frais d'enregistrement des naissances. (Buea)
 - Possibilité de recours aux audiences ordinaires pour les familles sans documents d'identité, avec soutien de la famille élargie, des chefs de village et des voisins. (Extrême Nord)





PRÉ-REQUIS

Coordination, Ressources et Renforcement des capacités
afin de pérenniser cette initiative



● Pratiques prometteuses afin de pérenniser cette initiative

- Coordination intersectorielle
- Collaboration entre ministères (MINDDLEVEL, BUNEC, MINEDUB, etc.).
- Partenariats avec agences onusiennes, société civile et médias.
- Exemple : Plateforme régionale de l'Est présidée par le Gouverneur, coordonnée par le BUNEC.
- Outils et structures de suivi : Comité national de coordination à Yaoundé (réunions mensuelles, groupes WhatsApp).
- Guichets uniques locaux sous supervision des sous-préfets.

● Quelques défis rencontrés

- Dysfonctionnements dans les canaux de communication, créant des confusions.
- Coordination non fluide entre niveaux national et local.
- Défaut de points focaux identifiés pour le suivi des dossiers et hotline





● Pratiques prometteuses afin de pérenniser cette initiative

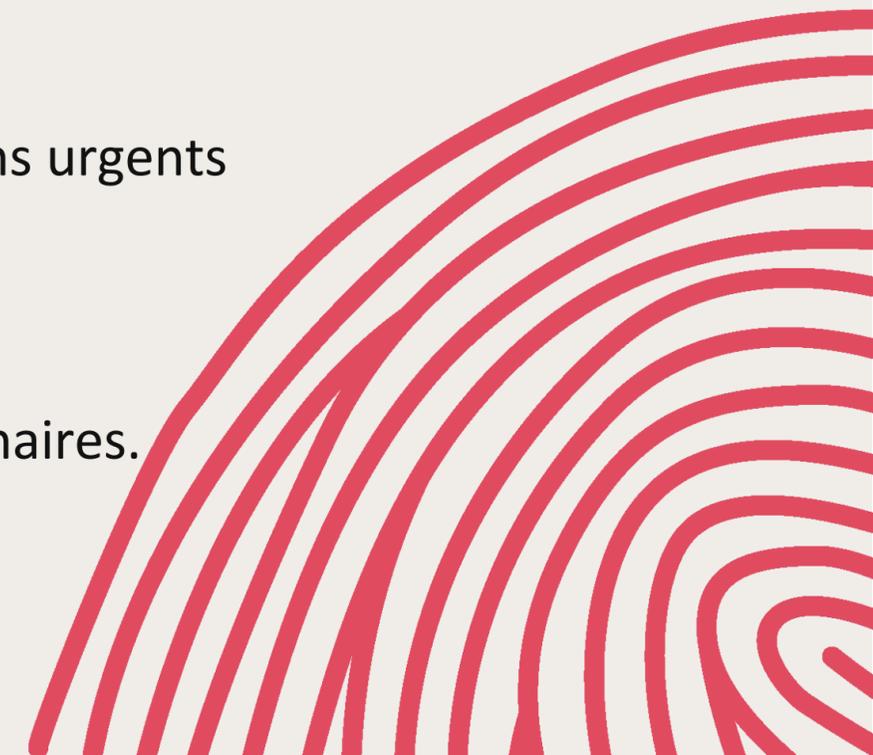
- Enveloppe au niveau local (communes) (ex. Buea)
- **Utilisation des fonds FEICOM** (ex. Garoua-Boulaï, Moutourwa, Tonga)
- Projet pilote « Communes amies des enfants »



- Collaboration avec des partenaires (ex. Opération spéciale ou pour les enfants en situation d'urgence)
- Financement de 600M XAF par le PAREC (Banque mondiale).
- Réduction des coûts (ex. certificats d'âge apparent à 300 XAF).
- Soutien logistique du BUNEC (ex. registres d'état civil).

● Quelques défis rencontrés

- Budgets locaux insuffisants ou inexistants: Faible priorité du CRVS face à d'autres besoins urgents (eau, hygiène, infrastructures).
- Centres secondaires autofinancés par les communautés.
- Inadéquation entre allocations budgétaires et besoins locaux.
- Manque de durabilité : Dépendance aux financements ponctuels et initiatives des partenaires.





● Pratiques prometteuses afin de pérenniser cette initiative

- Formations ponctuelles et par des acteurs locaux (ex. BUNEC, Vital Stratégies forment les communes)
- Initiative en ligne pour accompagner les maires (UNICEF WCARO & CHIP).
- Séminaires régionaux planifiés pour combler les lacunes.



Existence du CPAoR (co-dirigée par Street Children et UNICEF – Nord-Ouest/Sud-Ouest) ou d'initiatives de la société civile (ex. ALVF à Douala)



Préparation d'une note d'orientation sur le CRVS dans les contextes d'urgence au Cameroun par UNICEF/CHIP



Implication des chefs traditionnels qui favorisent le dialogue entre groupes divergents et soutiennent les initiatives d'enregistrement des naissances.

● Défis rencontrés

- Manque de formations continues,
- **Absence de formation initiale dans l'Opération Spéciale**
- Absence de formations spécifique avec attention particulière aux enfants dans des situations de vulnérabilité





Travail en Groupe : Optimisation du rapport de recherche

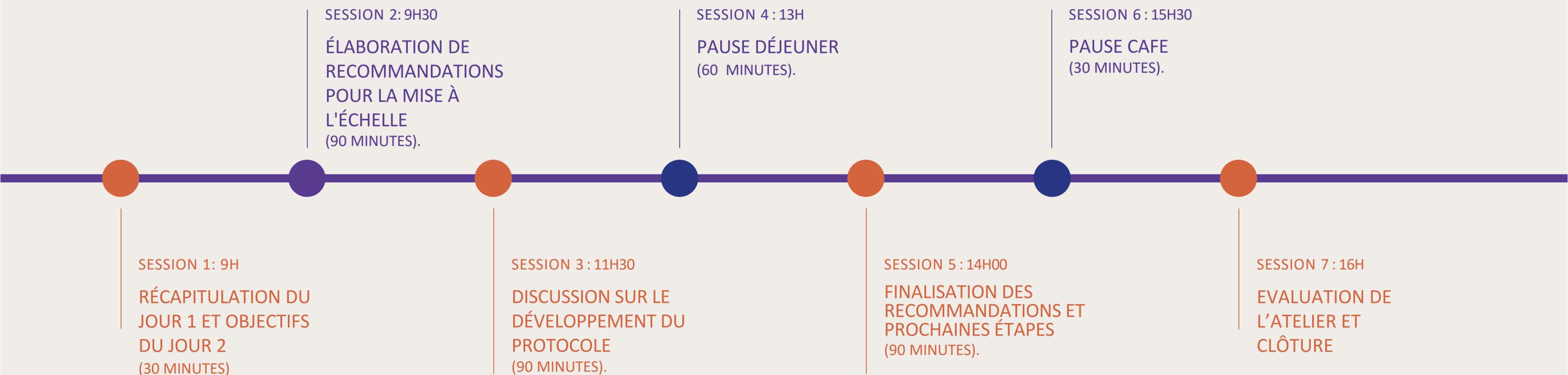
- 1) Quelles autres pratiques prometteuses pouvons-nous inclure ?
 - 2) Quelles observations devrions-nous ajouter ?
- 3) Comment cibler les enfants issus de groupes vulnérables?



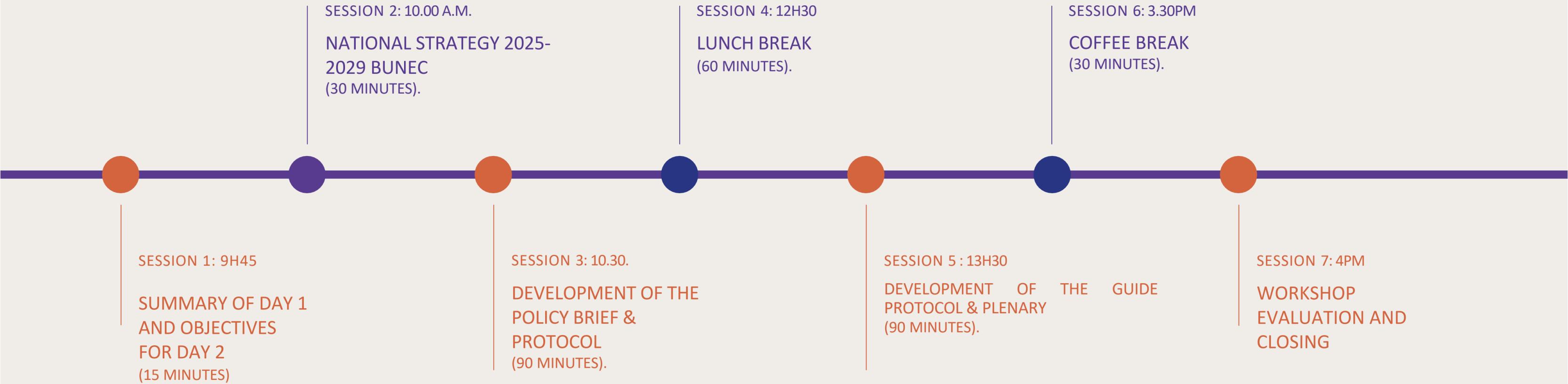
Merci Pour Votre Attention



L'ATELIER DE RESTITUTION DES RESULTATS DE LA MISSION DE COLLECTE DES DONNEES SUR L'OPERATION SPECIALE DE RATTRAPAGE DE L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES DANS LES ECOLES (OPERATION SPECIALE)



WORKSHOP TO REVIEW THE RESEARCH RESULTS ON THE CATCH UP BIRTH REGISTRATION SPECIAL OPERATION IN SCHOOLS (SPECIAL OPERATION)





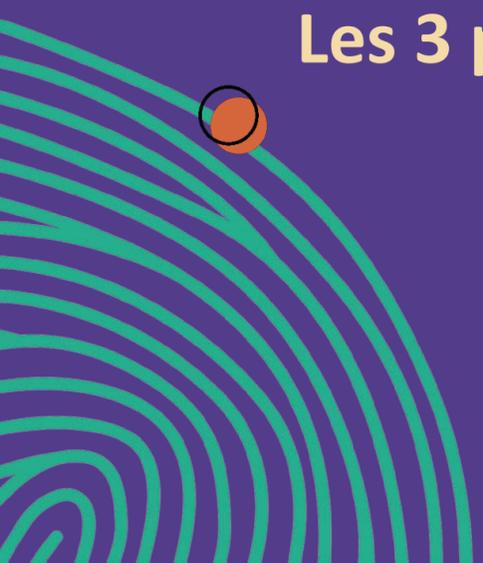
● **Un système efficace et essentiel avec de nombreuses possibilités d'optimisation**

- Alignée sur les normes internationales (ODD 16 et 4) et implique une collaboration intersectorielle novatrice.
- La recherche identifie des bonnes pratiques pour une mise en œuvre plus efficace
- Cette approche représente un progrès – transitoire.

Résultats de la recherche en 5 étapes

1. Activités de sensibilisation
2. Détection des élèves sans acte de naissance
3. Enregistrement des élèves sans acte de naissance
4. Suivi de l'enregistrement des élèves sans acte de naissance
5. Suivi de tous les élèves n'ayant pas réussi à passer l'une des étapes

Les 3 prérequis (coordination, ressources et renforcement des capacités)





● Objectif général

- √ Examiner le projet de rapport de recherche afin d'identifier les domaines à améliorer
- Se mettre d'accord sur des recommandations visant à intensifier le rattrapage de l'enregistrement des naissances dans les écoles.

● Objectifs spécifiques

- √ Examiner les résultats préliminaires ;
- √ Identifier les domaines à reproduire et à renforcer;
- √ Formuler des recommandations visant à renforcer le système d'enregistrement des naissances à la suite de l'Opération de rattrapage ;
- Proposer un mécanisme de formalisation de l'Opération spéciale.



● Résultats Attendus

- √ Les participants ont une meilleure compréhension des résultats préliminaires et de l'état actuel de l'opération spéciale ;
- √ Des domaines à reproduire et à renforcer sont identifiés pour améliorer l'Opération Spéciale ;
- √ Des recommandations sont formulées pour améliorer et développer l'Opération Spéciale ;
- La nécessité de rédiger un projet de protocole est requise pour formaliser l'Opération Spéciale.



Jour 2 : Orientations « recommandations »

- Une série d'orientations dans le cadre d'un futur processus de rattrapage

Les situations:

✓ à reproduire,

✓ à éviter

✗ à proscrire absolument

- Orientations spécifiques pour les enfants



dans les situations d'urgence



issus des populations socialement vulnérables





Étape 0: Sensibilisation

Les caractéristiques de base du processus de rattrapage de l'enregistrement des naissances via le système scolaire

Vert : situations à répliquer

- Les campagnes de sensibilisation coordonnées à travers divers canaux; le soutien et l'accompagnement des parents et des familles,
- la sensibilisation des acteurs de la communauté afin qu'ils soient impliqués
- la préparation de matériel adéquat et adapté aux groupes d'enfants.



Des organisations de la société civile, telles que l'ALVF et le RECOPE mènent des séances d'information dans les centres communautaires et des activités de porte-à-porte.



Il est essentiel de sensibiliser la population à la séparation entre l'enregistrement des naissances et l'inscription des enfants sur les listes électorales à partir de l'âge de 18 ans.



Les SASO sensibilisent les familles des populations socialement vulnérables en se rapprochant des chefs de communauté et en utilisant des outils tels que des boîtes à images.



Étape 0: Sensibilisation

Les caractéristiques de base du processus de rattrapage de l'enregistrement des naissances via le système scolaire

Orange : situations à éviter

- Les campagnes mal organisées/coordonnées,
- le matériel insuffisant ou inadéquat
- le manque d'information/formation des acteurs (ex. officiers état civil)



les femmes dans les situations d'urgence ne sont pas informées sur la procédure à suivre pour enregistrer la naissance de leur enfant.



les actions de sensibilisation et/ou identification d'enfants des autorités et des ONG ne sont pas coordonnées.

Rouge : situations à proscrire

- l'enregistrement est payant lorsque dans les délais légaux
- les procédures sont complexes, surcharge de responsabilités pour certains acteurs (ex. les directeurs d'écoles), les moyens sont limités.



Étape 1. Détection des élèves sans acte de naissance

Les caractéristiques de base

Vert : situations à répliquer

- Un numéro d'identifiant unique pour les enfants (interopérabilité)
- une plateforme pour recenser les données (avec hotline/soutien, point focal pour les dossiers)
- investissements des acteurs de la communauté
- Le BUNEC travaille de manière étroite avec les directeurs d'école afin d'établir la liste des élèves sans acte de naissance
- Des réunions de concertation se tiennent pour faire le bilan et échanger sur les difficultés rencontrées et les perspectives



L'UNHCR mène des activités de détection dans les centres de santé et collabore avec des points focaux dans les villages



L'attestation de composition familiale (ACF) sert de document probant à joindre au dossier de régularisation



Les SASO en charge d'identifier les enfants des populations socialement vulnérables collaborent de manière étroite avec les centres d'action sociale de lycées



Un système de contribution en nature au lieu d'une contribution monétaire est mis en place au niveau local pour inciter les parents à participer plus activement à l'enregistrement de leur enfant



Étape 1. Détection des élèves sans acte de naissance

Les caractéristiques de base

Orange : situations à éviter

- Manque de communication, d'information, de formations (de base et continues)
- Manque de supports et d'outils
- Les directeurs des écoles constituent des dossiers sans les parents
- Les mairies ne sont pas informées sur les opérations spéciales
- Les délégués régionaux n'ont pas les moyens pour appuyer la mise en œuvre des opérations spéciales



Les acteurs étatiques ne reçoivent pas de la part des acteurs humanitaires les informations concernant les bénéficiaires de l'aide humanitaire nécessitant des documents d'état civil



Les SASO et autres agents n'ont pas à disposition des véhicules pour se déplacer auprès des communautés en zone rurale



Les mairies ne sont pas informées ou saisies pour vérifier que les enfants des populations socialement vulnérables ne sont pas déjà inscrits dans les registres

Rouge : situations à proscrire

- La détection commence tardivement (après la rentrée scolaire)
- Les directeurs ne sont pas soutenus par des moyens (financiers, ressources humaines, point focal/référent).



Étape 2: Enregistrement des élèves

Les caractéristiques de base

Vert : situations à répliquer

- Collaboration entre les acteurs étatiques et la société civile/ONG,
- procédures flexibles
- informatiser les procédures et prévoir un point focal pour le suivi des dossiers et favoriser la coordination
- les associations de la société civiles effectuent des activités de suivi pour s'assurer que l'enfant reçoive finalement un acte de naissance



Dans les zones de risques, les communes collaborent avec l'armée pour accéder aux populations.



Les centres secondaires sont équipés d'un officier d'état civil et d'un secrétaire d'état civil.



Étape 2: Enregistrement des élèves

Les caractéristiques de base

Orange : situations à éviter

- Audiences foraines trop fréquente
- Manque d'informations
- Manque de coordination, procédures floues, ressources insuffisantes et coûts élevés
- Manque de communication et de formations (de base et continues); manque de supports, d'outils et de moyens

Rouge : situations à proscrire

- Éviter les fraudes, éviter les cas de doublon
- Manquer à des obligations légales ou administratives
- Réclamer des frais supplémentaires



Les officiers d'état civil des centres secondaires dans les situations d'urgence ne sont pas nommés



Étape 3: Suivi de l'enregistrement

Les caractéristiques de base

Vert : situations à répliquer

- Échanges réguliers d'informations entre juges, IAEB, et officiers d'état civil sur les jugements.
- Transmission des informations des élèves régularisés aux écoles, qui mettent à jour les données automatiquement.
- Conservation sécurisée des actes de naissance, avec centralisation et interopérabilité des données.
- Les jugements sont transmis par voie officielle via un document permettant d'attester de la transmission et de l'archivage (ex. bordereaux d'envoi).

Orange : situations à éviter

- Absence de délais clairs pour la récupération des actes par les parents.
- Non-actualisation des plateformes après régularisation des élèves.
- Manque de sensibilisation des parents sur l'importance de récupérer les actes de naissance.
- Absence de suivi pour les personnes déplacées ou de sensibilisation aux distinctions administratives (ex. actes de naissance vs listes électorales)

Rouge : situations à proscrire

- Non-transmission des copies de l'acte de naissance à l'autorité compétente



Phase 4: Suivi de tous les élèves Les caractéristiques de base

Vert : situations à répliquer

- Identification de points focaux à l'école pour proposer des alternatives aux enfants non régularisés.
- Solutions adaptées pour les familles, surtout en zones rurales, avec soutien renforcé par des réseaux communautaires comme les RECOPE.
- Clarification des rôles des acteurs via des protocoles et coordination renforcée entre enseignants, écoles, mairies et communautés.
- Mise en place de mécanismes locaux tels que des « cahiers de village » pour recenser les naissances et les enfants sans actes.
- Ratification des Conventions internationales pour une reconnaissance automatique des actes d'état civil entre pays





Phase 4: Suivi de tous les élèves Les caractéristiques de base

Orange : situations à éviter

- Absence de délais clairs pour la récupération des actes par les parents.
- Exclusion de groupes vulnérables, comme les enfants migrants, nomades ou dans les écoles coraniques.



Pénurie d'officiers d'état civil en zones rurales.

- Absence de reconnaissance des acteurs locaux, comme les chefs de village, dans le processus.
- Manque de soutien des autorités clés (Gouverneur, Président de la Cour d'Appel) pour les Opérations Spéciales.

Rouge : situations à proscrire

- Oublier les enfants non scolarisés dans le processus.
- Défaut de transmission des actes de naissance à travers plusieurs générations.
- Transformation du rattrapage en norme, encourageant les enregistrements tardifs.
- Exclusion des consuls et ambassadeurs dans le suivi des élèves étrangers sans acte de naissance.

Recommandations

1. Sensibilisation à l'enregistrement à l'état civil :

- Encourager la déclaration des naissances, avant la naissance ou dès le plus jeune âge de l'enfant via des campagnes communautaires.
- Sensibiliser et former les acteurs locaux, y compris les leaders d'opinion, et les imams, aux procédures d'enregistrement.
- Sensibiliser les décideurs locaux sur le processus de rattrapage.

2. Formation des acteurs :

- Former les directeurs d'école et enseignants à l'utilisation et à la gestion des données (créer une plateforme centrale).
- Identifier et former des référents informatiques.
- Créer des manuels et des tutoriels pour la future plateforme.
- Former les officiers d'état civil aux procédures du processus de rattrapage.

3. Pilotage du processus de rattrapage :

- Appliquer le rattrapage dès le préscolaire.
- Fusionner le rattrapage avec le domaine de la protection de l'enfance pour une meilleure intégration.
- Désigner un point focal état civil et organiser des réunions de coordination périodiques entre les acteurs compétents.



4. Suivi/Évaluation du processus de rattrapage :

- Assurer une transmission efficace des informations entre niveaux central et déconcentré.
- Intégrer des indicateurs d'état civil dans les évaluations de directeurs et enseignants.
- Organiser des forums locaux/régionaux réguliers sur la thématique l'état civil.
- Élaborer un guide/protocole pour clarifier le processus pour les acteurs
- Élaborer un dépliant pour les parents

5. Archivage/Conservation :

- Promouvoir la culture de conservation au sein de la communauté et améliorer les conditions d'archivage des actes de naissance au sein des centres d'état civil.



Travail en Groupe : Optimisation de l'impact de l'Opération Spéciale

- 1) Quelles recommandations faut-il préciser/ajouter pour chacune des étapes ?
- 2) Quelles recommandations faut-il préciser/ajouter pour les pré-requis ?



Travail en Groupe :
Protocole/Guide
Assurer la durabilité des initiatives de rattrapage
(voir : document du travail)

- 1) Que devrait contenir ce protocole selon vous? En voyez-vous l'utilité?
- 2) Comment diffuser l'information du niveau national au niveau local ?
- 3) Comment éviter le rattrapage de l'enregistrement des naissances avant le CM2/année 6 ?
 - Principales occasions de s'enregistrer avant ce stade?
 - Rôle des différents acteurs à chaque occasion?



Jour 2 : Développement du Protocole ?

- Rôles et responsabilités des acteurs
- Le calendrier des activités
- Planification (étape 0)
- La mise en œuvre de l'opération (étapes 1 et 2)
- Le suivi (étapes 3 et 4)



Situation des urgences



Situation pour les enfants vulnérables et populations socialement vulnérables

(voir : document du travail)



Jour 2 : Prévention à l'avenir – occasions?



À la naissance



Cérémonies religieuses - nom, baptême, mariage etc.



Vaccination



Protection sociale pour les familles vulnérables



École préscolaire – inscription



Activités sportives – inscription



École primaire - inscription



Jour 2 : Prévention à l'avenir – occasions?

Pour chaque occasion, il convient d'identifier les éléments suivants :

- Rôles et responsabilités des acteurs
- Le calendrier des activités
- Planification (étape 0)
- La mise en œuvre de l'opération (étapes 1 et 2)
- Le suivi (étapes 3 et 4)

 Situation des urgences

 Situation pour les enfants vulnérables et populations socialement vulnérables





Merci Pour Votre Attention

